

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION  
SÉANCE DU 04/10/2022

QUESTION N°1

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2022

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

Le 4 Octobre 2022 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Sébastien SAEZ, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Emile FORT, Laetitia LAFARE

Étaient excusés :

Daniel BALLESTER , Jacques DUPIN

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRÉ, Marion SALVAIRE

Étaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERALT-ROUMAGNOU

Étaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Étaient excusés :

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Pour approbation du compte rendu de la séance qui s'est tenue le 28 Juin, présidée par Robert MENARD

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Didier BRESSON

Étaient excusés :

Najah ALAMI, Daniel BALLESTER , Céline DUBOIS, Jacques DUPIN, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Pierre CALMEL, Isabelle GUERALT-ROUMAGNOU, Olivier LEYSSENOT, Marion SALVAIRE

Étaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Patrick OLRÉ

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Jean-Marc RECOULES,

Christophe SPINA

Participaient également Marie BERTHON, Jean MULLER, Christine PASCAL.

Le Président Robert MÉNARD accueille les membres répartis en présentiel. Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h10,

### **1/ Approbation du compte rendu de la séance du 10 Mai 2022**

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **2/ Remplacement et nomination des représentants élus au Comité de Direction de l'Office de Tourisme**

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme comprend 13 membres titulaires et 13 membres suppléants désignés par le Conseil Communautaire. En détail le Comité de Direction est composé de :

- Sept membres titulaires et sept membres suppléants représentant la Communauté d'Agglomération
- Six membres titulaires et six membres suppléants représentant des organisations professionnelles représentatives du tourisme ou des personnalités qualifiées

Il s'agit de remplacer Monsieur Henri FABRE LUCE démissionnaire de son poste de conseiller communautaire, par Monsieur Emile FORT en qualité de conseiller communautaire et membre suppléant au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme

A la suite de la démission de Monsieur Benoît D'ABBADIE, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme. Après appel à candidature, s'est déclaré : Monsieur Sébastien SAEZ.

Monsieur Sébastien SAEZ étant déjà membre du comité de direction au titre du collège des élus suppléants, il convient de proposer un appel à candidature pour remplacer le poste d'élu suppléant devenu vacant. A près appel à candidature, s'est déclarée Madame Laetitia LAFARE pour remplacer Monsieur Sébastien SAEZ au collège des élus suppléants.

Le Président demande de valider l'ensemble des nominations telles qu'elles ont été présentées.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **3/ Liste des décisions à la signature du directeur**

Il s'agit de rendre compte de la liste des décisions (N° 45/2022 à 50/2022) soumises à la signature du Directeur.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **4/ Attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la fête des neuf écluses de Fonsèranes**

Le Président indique que la fête des neuf écluses de Fonsèranes est programmée cette année le 16 Juillet dans le cadre du nouveau plan d'animations du site de Fonsèranes,

La bonne nouvelle est qu'au titre des crédits du Contrat de Plan Etat Région, l'État a souhaité soutenir l'organisation de la fête des neuf écluses en attribuant une subvention de 4000 Euros au titre du FNADT,

Le Président se félicite de l'attribution de cette subvention

Délibération approuvée à l'unanimité

### **5/ Aménagement de deux zones ombragées sur le site des neuf écluses de Fonsèranes**

Suite à l'aménagement du site des neuf écluses de Fonsèranes, la problématique de l'ombrage doit être prise en compte. Dans ce cadre, deux zones ombragées ont été identifiées : la première en retrait de la pente d'eau derrière l'alignement des cyprès et la seconde côté kiosque, à la pointe de l'île des éclusiers.

acusé de réception en préfecture

4-790742233-20221004-1-DE

du le 17/10/2022

Le Président indique qu'il faut absolument aménager ces deux zones d'ombrage car le site est très exposé au soleil et qu'il est nécessaire de prévoir des espaces aménagés à l'ombre.

La société Alep, Atelier lieux et paysages, était déjà intervenu en 2017 pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation du site des écluses de Fonseranes, et se propose de réaliser une esquisse d'aménagement de deux zones ombragées.

Le Président propose de désigner le cabinet ALEP en charge de la présente mission, et d'autoriser le règlement de la mission forfaitaire à hauteur de 4 166,67 € HT soit 5 000,00 € TTC

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **6 / Convention entre la ville de Béziers et l'Office de Tourisme pour la programmation des jeudis de Béziers**

Par délibération municipale en date du 20 Septembre 2020, et par délibération N° 5 de la séance du Comité de Direction du 14 octobre 2020, la ville de Béziers et l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, ont conclu une convention relative à l'intervention des services techniques et de prêt de matériels sur les événements touristiques portés par l'Office de Tourisme.

Les modalités tarifaires stipulaient que l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée était redevable d'un forfait annuel de 80 000 € nets de taxe auprès de la Ville de Béziers pour ces prestations.

Par délibération N° 8 de la séance du 21 Septembre 2021 du Comité de Direction, au vu du développement important de l'activité événementielle de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée en 2021 avec notamment la mise en place de quatre (4) Mardis des Arènes, et de la fête du vin aux Arènes au mois de Novembre, il était nécessaire de revoir le montant du forfait pour l'année 2021 et de le relever à 141 429 € .

Il s'agit de modifier la convention par le biais d'un avenant N° 2 en indiquant qu'une facturation sera établie pour chaque type d'évènement en fonction des prestations réalisées selon le catalogue des tarifs en vigueur à la ville, en lieu et place d'un forfait annuel. Cet avenant modifie également la durée de la convention, d'une année civile actuellement, pour l'étendre jusqu'au 31/12/2025.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **7 / Avenant N° 2 à la convention entre la ville de Valras-Plage et l'Office de Tourisme pour la programmation événementielle de l'été**

Par délibération N° 13 présentée en séance du Comité de Direction du 20 Février 2019, la ville de Valras-Plage et l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, ont conclu une convention portant sur la mise à disposition des espaces publics et équipements nécessaires à la bonne tenue de la manifestation « les mardis de Valras-Plage ».

Les modalités tarifaires stipulaient que l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée était redevable d'un forfait annuel de 20 000 € nets de taxe auprès de la Ville de Valras-Plage pour ces prestations.

Par délibération N° 7 présentée en séance du Comité de Direction du 24 Septembre 2021, la ville de Valras-Plage et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée ont avenanté la convention en indiquant qu'en raison de la tenue de trois (3) « Mardis de Valras-plage en 2021 au lieu des sept (7) prévus initialement, la participation financière de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée s'élèverait à 8571 €uros nets de taxe.

Il s'agit de modifier la convention afin de porter le montant de la participation financière de l'Office de Tourisme à 15 000 €uros nets de taxe, en raison de l'organisation de huit (8) évènements par la Ville de Valras-Plage et de deux (2) évènements portés par l'Office de Tourisme en direct.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **8/ Validation de deux Conventions d'Occupation Temporaire Portuaires (COT)**

Il s'agit de valider deux Conventions d'Occupation Temporaire Portuaires (COT) du domaine public en vue de l'installation d'activités nautiques commerciales en rapport avec l'utilisation et le développement des ports et de l'Orb.

Les deux COT concernées sont :

COT n°6 : exploitation commerciale de location de bateau pour les croisières d'une journée, une soirée et une demi-journée. Nom de l'exploitant : Keep Cool, Monsieur Franck Lagorce 50 avenue des Ternes 75017 Paris. Tarifs : 5 279,00 € TTC annuelle et part variable sur le chiffre d'affaires de 4 %.

procusé de réception en préfecture  
4-790742233-20221004-4\_1-DE

du le 17/10/2027 : location d'équipements nautiques électriques. Nom de l'exploitant : Keep Cool, Monsieur Franck Lagorce 50 avenue des Ternes 75017 Paris. Tarifs : 200,00 € TTC forfaitaire + part variable sur le chiffre d'affaires de 4 %.

Le Président propose d'approuver le choix de la tarification des sociétés indiquées ci-dessus pour l'exploitation du domaine public aux fins d'activités commerciales sur le domaine public de l'Orb et des ports.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **9/ Avenant au marché de location longue durée (LLD) des véhicules de l'Office de Tourisme**

L'Office de Tourisme a contractualisé par la décision 04/2018 du 2 Mars 2018 avec la société GRANDS GARAGES DU BITERROIS dans le cadre d'un marché de location longue durée d'un véhicule pour le compte de l'Office de Tourisme pour une durée de 48 mois.

L'Office de Tourisme a également contractualisé par la délibération N° 10 en séance du Comité de Direction du 20/12/2018 avec la Société TRESSOL BEZIERS dans le cadre d'un marché de location longue durée de quatre véhicules pour le compte de l'Office de Tourisme pour une durée de 36 mois.

Il s'agit d'avenanter les deux marchés initiaux pour prolonger les modalités de location des véhicules concernés selon le détail ci-après :

Dans le cadre du contrat passé avec le Grand Garage Biterrois à Béziers :

- Véhicule PARTNER Immatriculé ET 278 ML Fin du contrat 28/01/2023 Loyer mensuel : 203,92 € TTC

Dans le cadre du contrat passé avec la société TRESSOL à Béziers :

- Véhicule C3 AIRCROSS immatriculé FE 427 PD Fin du contrat : 24/03/2024 Loyer mensuel : 274,07 € TTC

- Véhicule C3 AIRCROSS immatriculé FF 965 JW Fin du contrat : 17/04/2024 Loyer mensuel : 218,27 € TTC

- Véhicule BERLINGO immatriculé FE 357 PD Fin du contrat : 18/03/2024 Loyer mensuel : 251,69 € TTC

- Véhicule C1 immatriculé FH 883 BZ Fin du contrat : 26/06/2024 Loyer mensuel : 204,54 € TTC

Il s'agit de valider l'avenant au marché de location longue durée des véhicules de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée pour une durée de soixante mois avec les Grands Garages du Biterrois et la société Tressol.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **10/ Remplacement de quatre vidéo projecteurs du cinéma immersif de la maison de site des neuf écluses**

L'Office de Tourisme dans le cadre de l'ouverture de la Maison de site des Neuf Ecluses de Fonseranes a du faire des investissements importants, notamment en terme de matériel de projection pour le cinéma immersif. Ce matériel acheté en 2017 a coûté 179 760 euros.

Après plusieurs années d'exploitation, les vidéoprojecteurs intégrés au matériel audio-visuel nécessitent d'être changés. A ce titre, la société SMS (sud Média System) domiciliée à Castelnau Le Lez (34170) qui conçoit et déploie des solutions adaptées aux entreprises dans le domaine de l'audiovisuel a livré et installé 4 vidéoprojecteurs pour remplacer ceux qui étaient défectueux.

Il s'agit de valider les travaux réalisés pour le remplacement et la mise en place des 4 nouveaux vidéoprojecteurs pour un montant de 25 800 euros HT.

Délibération approuvée à l'unanimité

Le Directeur Jean MULLER souhaite prendre la parole pour une présentation d'une nouvelle offre commerciale portée par l'Office de Tourisme.

Il indique que l'Office de Tourisme propose la location à la journée de deux méhari électriques du 5 juillet au 30 Septembre 2022 au départ de la maison de site des Orpellières. La location à la journée sera proposée au tarif de 300 €, avec un pique-nique pour quatre personnes inclus. Des circuits pour découvrir le territoire sur plusieurs thématiques au choix seront également présentés à la clientèle.

Jean MULLER souhaite également informer les membres du comité de direction de l'inauguration de la passerelle mise en place entre le Pont-Vieux de Béziers et le parvis de la cathédrale Saint-Nazaire le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le président Robert MENARD invite l'ensemble des membres du CODIR à cette inauguration qui promet d'être exceptionnelle, autour d'un programme son et lumière de très grande qualité et avec des troupes d'artistes qui vont déambuler sur le cheminement doux.

Le Président indique qu'il se rend à l'issue du comité de direction à l'ouverture des Mardis de Valras-Plage qui démarre la saison événementielle de l'Office de Tourisme, avec notamment les jeudis de Béziers et les vendredis aux Orpellières dans le cadre des soirées jazz sous les étoiles.

En l'absence de questions diverses, le président Robert MÉNARD remercie les membres du Comité de Direction pour leur présence et lève la séance à 19 h 00.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le compte rendu de la séance du Comité de Direction du 28 Juin 2022
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents :  
(titulaires et suppléants) 16

Suffrages exprimés :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Pour expédition conforme,  
Monsieur Robert MENARD

Publié le : 17 OCT. 2022

Président  
de l'Office de Tourisme Communautaire  
Béziers Méditerranée

Certifié exécutoire  
Le Président

Pour le président, par délégation  
Jean MULLER  
Directeur de l'Office de Tourisme  
Communautaire Béziers Méditerranée

